AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0712
FR0000127771-FS0361

11 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir, 67 120 990 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	10 006 355	0,77	10 006 355	0,67
Détention (par assimilation)	57 114 635	4,40	57 114 635	3,85
Total Société Générale	**67 120 990**	**5,17**	**67 120 990**	**4,53**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 21 792 050 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;

- 8 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 422 700 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 25 € ;

- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;

- *14 puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 897 000 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 23 € ; et

- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 15 745 885 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 mai 2018 et le 1er juin 2022.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 298 562 534 actions représentant 1 483 185 046 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 322 585 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 40 979 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position vendeuse sur 2 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 285 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 13 mars 2019 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 26 € ;

- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 16 691 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;

- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 39 570 actions VIVENDI, exerçable entre le 27 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024.
